



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

9<sup>e</sup> séance du mercredi 6 décembre 2023

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2023/52 de la Municipalité, du 12 octobre 2023 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

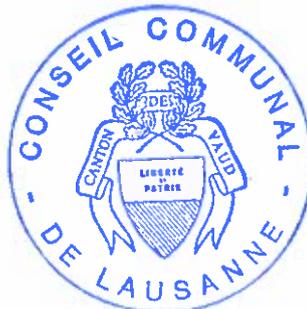
*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 970'100.- pour couvrir le financement des autorisations d'achats informatiques pour l'exercice 2024 ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 900'000.- pour financer les projets informatiques non couverts par un préavis spécifique pour l'exercice 2024 ;
3. d'amortir annuellement les montants indiqués sous chiffres 1 et 2 par les rubriques du budget de fonctionnement 32.331 du Service d'organisation et d'informatique, 45.331 des services industriels et 21.331 du Service de l'eau ;

de faire figurer les intérêts relatifs aux dépenses découlant des crédits mentionnés sous chiffres 1 et 2 sur les rubriques 32.390 du Service d'organisation et d'informatique, 45.322 des services industriels et 21.390 du Service de l'eau.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mercredi six décembre deux mille vingt-trois.

Le président



La secrétaire adjointe